

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1419

10 juin 2008

SOMMAIRE

Allbest S.A.	68068	Librefort A.G.	68069
Artam Holding S.A.	68077	LUGESCA, Société Luxembourgeoise de Gestion et de Capitalisation	68067
Atum S.A.	68075	Lumico S.à.r.l.	68098
Binoculus S.A.	68070	Nettracon Limited Sarl	68077
Canreal S.A.	68071	Nivalcon Immo S.A.	68075
CBL	68095	Oaktree Holding S.A.	68068
C.C.M. (Luxembourg) S.A.	68070	Parvest	68076
Centauro Participations S.C.A.	68071	Patron Dieter II S. à r. l.	68096
Eastern Property Investment S.C.A.	68112	Phytholux GmbH	68078
Eril S.A.	68073	PROMETA, société anonyme holding	68069
Fair Partners S.à r.l. S.C.A.	68107	Radix S.A., SPF	68072
Farina European Invest S.A.	68069	Rawi S.A.	68075
Flora Invest S.A.	68067	Realpart S.A.	68072
Forlux S.A.	68070	Sirtes S.A.	68068
Galim Holding S.A.	68074	SPF-Sierra Portugal Real Estate	68084
GARAGE ROSI Sandro & FILS	68112	Thomorg S.à r.l.	68078
Greensleave S.A.	68067	Thomorg S.à r.l.	68080
Green Way Arbitrage	68066	TS Metropolis V S.à r.l.	68084
Groupe Electa S.A.	68107	Ufilux S.A. Holding	68066
G Six G SAH	68074	Vibora S.A.	68072
Ikado AG	68073	Wendilo Investments S.à r.l.	68083
Industrial Software Development S.A.	68076	World Promotion Company S.A.	68073
Kegworth S.A.	68071	WRCA (Luxembourg) S.à r.l.	68112
Kenmore European Ventures S.à r.l.	68107	Zondor S.A.	68074
Kortisa & Krüger Holding S.A.	68072		
Kravatski Invest S.A.	68076		

Ufilux S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 9.813.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2008 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2008061052/1017/15.

Green Way Arbitrage, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 48.008.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique, a l'honneur de convoquer les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 juin 2008 à 11.00 heures, au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2007.
3. Présentation et approbation des bilan et comptes de pertes et profits pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2007.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2007.
6. Elections statutaires:
 - D'accepter, avec effet au 28 septembre 2007, la démission de M. Jean-Claude Kaltenbach en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la SICAV.
 - De ratifier la cooptation de M. Marc Romano en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la SICAV, avec effet au 28 septembre 2007, en remplacement de M. Jean-Claude Kaltenbach, démissionnaire.
 - De reconduire les mandats de M. Marc Romano, de M. Luc Martin, de M. Antoine Gilson de Rouvieux et de M. Richard Lefebvre en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.
 - De reconduire le mandat de M. Marc Romano en qualité de Président du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.
 - De reconduire le mandat de Deloitte S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer (Attn : Mlle Alexandra Schmitt, CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg - Fax : +352 47 67 33 45). Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008067001/755/39.

Greensleave S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 37.707.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2008 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nominations statutaires;
5. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2008061053/1017/16.

LUGESCA, Société Luxembourgeoise de Gestion et de Capitalisation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 98.223.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 26 juin 2008 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008061817/755/19.

Flora Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 84.646.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 19 juin 2008 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008064739/755/19.

Allbest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 124.079.

Les Actionnaires et Obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 juin 2008 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063140/696/16.

Sirtes S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 43.010.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 20 juin 2008 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008064740/755/19.

Oaktree Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 22.951.

The Shareholders are convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on Friday 20th of June 2008 at 11.00 a.m. at the registered office with the following agenda:

Agenda:

- To receive and approve the Management Report of the Directors for the year ended December 31, 2007,
- To receive and approve the Report of the Auditor for the year ended December 31, 2007,
- To receive and approve the annual accounts and appropriate the earnings for the year ended December 31, 2007,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates,
- Renewal of the terms of mandates of the Directors and of the Statutory Auditor,
- Remuneration of the Auditor.

In order to be admitted to the General Meeting the shareholders are required to deposit their certificates at the registered office five clear days prior to the date set for the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008064741/755/19.

Farina European Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 31.647.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 19 juin 2008 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008064742/755/20.

Librefort A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 65.468.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra de manière extraordinaire le 18 juin 2008 à 11 heures au siège de la société, 9 rue de Saint Hubert L-1744 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, présentation du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion sur l'exercice clôturant au 21 novembre 2007
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturant au 21 novembre 2007
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065798/578/18.

PROMETA, société anonyme holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 4.783.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le 19 juin 2008 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065931/29/16.

Binoculus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 31.043.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 18 juin 2008 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008066521/788/16.

C.C.M. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 46.996.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 18 juin 2008 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008066522/788/16.

Forlux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 15.886.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le 19 juin 2008 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de Monsieur Cornelius Martin BECHTEL dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
6. Reconduction de Monsieur Gérard BIRCHEN dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
7. Reconduction de Monsieur Sinan SAR dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
8. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
9. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008066561/29/24.

Canreal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.384.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *18 juin 2008* à 14.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008066523/788/16.

Centauro Participations S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.505.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *18 juin 2008* à 11.00 heures au siège à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du gérant et du Conseil des Commissaires
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2006 et 31.12.2007
3. Décharge au gérant et aux commissaires
4. Divers

Le Gérant.

Référence de publication: 2008066524/788/16.

Kegworth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.781.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *18 juin 2008* à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008066525/788/16.

**Radix S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Kortisa & Krüger Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 19.827.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *18 juin 2008* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008066526/788/17.

Realpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 82.747.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *18 juin 2008* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008066527/788/18.

Vibora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 64.797.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *18 juin 2008* à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008066528/788/16.

World Promotion Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 75.550.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *18 juin 2008* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008066529/788/16.

Eril S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 65.047.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *19 juin 2008* à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008066993/795/15.

Ikado AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 17.773.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le *19 juin 2008* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de Monsieur Gérard BIRCHEN dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
6. Reconduction de Monsieur Sinan SAR dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
7. Reconduction de Monsieur Jacques CLAEYS dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
9. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008066562/29/24.

G Six G SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 84.317.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social en date du *19 juin 2008* à 14 heures 30, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2007.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Renouvellement des Mandats des administrateurs et du Commissaire.
6. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008066555/1004/19.

Zondor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 64.891.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *18 juin 2008* à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2007
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008066530/788/16.

Galim Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 113.182.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *18 juin 2008* à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008066751/755/20.

Nivalcon Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 53.792.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19.06.2008 à 15H00 au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour :

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2007
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008066540/560/16.

Rawi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 40.316.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 19 juin 2008 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008066989/534/16.

Atum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.788.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 18 juin 2008 à 15.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2007,
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008066752/755/20.

Industrial Software Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 55.481.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 juin 2008 à 15h au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31/12/2007;
3. Affectation du résultat;
4. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
5. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008067327/322/17.

Kravatski Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 129.528.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 18 juin 2008 à 14.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2007.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Ratification des décisions prises par le conseil d'administration du 29/02/2008.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008066996/1267/16.

Parvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 33.363.

Nous prions les Actionnaires de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de PARVEST, Société d'Investissement à Capital Variable, qui se tiendra au siège social de la Société, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, le jeudi 19 juin 2008 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 29 février 2008.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 29 février 2008.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leurs mandats.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

La présente convocation et un formulaire de procuration sont envoyés à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 2 juin 2008.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur avec certificat doivent avoir déposé leurs certificats pour le 13 juin 2008 soit au siège social de la Société soit aux guichets des établissements suivants (où des formulaires de procuration sont disponibles):

à Luxembourg:

(Agent Payeur Principal):
BNP Paribas Securities Services,
Succursale de Luxembourg
33, rue de Gasperich
L-5826 Hesperange

(Agent Payeur):
BNP Paribas Luxembourg
10A, Boulevard Royal
L-2093 Luxembourg

A cette occasion, les actionnaires au porteur avec certificat sont invités à demander l'échange de leurs actions au porteur avec certificats en actions au porteur inscrites en compte, ou la conversion de leurs actions au porteur avec certificat en actions nominatives, selon leur choix. Ils sont priés d'en informer le guichet de l'établissement auprès duquel ils ont déposé leurs certificats.

Les propriétaires d'actions nominatives et d'actions au porteur inscrites en compte doivent, pour le 13 juin 2008, informer le Conseil d'Administration par écrit (lettre ou représentation) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008067003/755/40.

Artam Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 41.119.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du mardi, 17 juin 2008 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2007.
2. Examen et approbation du bilan et du compte pertes & profits au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires
5. Divers

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

Référence de publication: 2008067357/7759/19.

Nettracon Limited Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.898.

- Il en résulte d'un contrat de cession signé le 05 décembre 2006 que NETTRACON LIMITED a cédé à M. Karl HANSEN, demeurant au 20a, Beckerstrasse, D-12157 Berlin, Allemagne, l'entière des parts sociales de NETTRACON LIMITED S.à.r.l., 125 parts sociales, d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

- Il en résulte d'un contrat de cession signé le 09 juillet 2007 que M. Karl HANSEN a cédé à M. Christian HEINER-MANN, demeurant au 280 Niederrheinstrasse, D-40489 Düsseldorf, Allemagne, l'entière des parts sociales de NETTRACON LIMITED S.à.r.l., 125 parts sociales, d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

- As a result of a contract for a sale of shares signed on 05 December 2006, NETTRACON LIMITED sold to Mr Karl HANSEN, residing at 20a, Beckerstrasse, D-12157 Berlin, Germany, all the shares of NETTRACON LIMITED S.a.r.l., 125 corporate units, for a nominal value of 100,- EUR each.

- As a result of a contract for a sale of shares signed on 09 July 2007, Mr Karl HANSEN sold to Mr Christian HEINERMANN, residing at 280 Niederrheinstrasse, D-40489 Dusseldorf, Germany, all the shares of NETTRACON LIMITED S.a.r.l., 125 corporate units, for a nominal value of 100,- EUR each.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2008067735/1369/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06481. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080075563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Phytholux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 96.065.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 mai 2008.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2008064481/667/15.

Enregistré à Diekirch, le 8 mai 2008, réf. DSO-CQ00051. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080071768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Thomorg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.917.

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth day of the month of April.

Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Thomson International S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with of share capital of four hundred ninety-seven million one hundred one thousand four hundred sixty-four point two five Pound Sterling (GBP 497,101,464.25), having its registered office at 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 79.011 (the "Shareholder"),

hereby represented by M^e Tom LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 April 2008.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Thomorg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand and five dollars of the United States (USD 25,005.-), whose registered office is at 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Decker of December 21, 2007, published in the Mémorial C number 535 of March 4, 2008 and registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.917. The articles of association of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Paul Decker, prenamed, of January 7, 2008, published in the Mémorial C number 532 of March 3, 2008 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To delete any reference to the nominal value of the shares.

2 To increase the corporate capital by an amount of three billion seven hundred thirty-six million three hundred twenty-five thousand three hundred ninety-eight United States dollars (USD 3,736,325,398.-) so as to raise it from its

amount of twenty-five thousand and five dollars of the United States (USD 25,005.-) to three billion seven hundred thirty-six million three hundred fifty thousand four hundred three United States dollars (USD 3,736,350,403.-) by increase of the value of all shares by incorporation of part of the share premium in a corresponding amount.

3 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to reflect the deletion of the nominal value of the shares and the proposed capital increase.

4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to delete any reference to the nominal value of the shares.

Second resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of three billion seven hundred thirty-six million three hundred twenty-five thousand three hundred ninety-eight United States dollars (USD 3,736,325,398.-) so as to raise it from its amount of twenty-five thousand and five dollars of the United States (USD 25,005.-) to three billion seven hundred thirty-six million three hundred fifty thousand four hundred three United States dollars (USD 3,736,350,403.-) by increase of the value of all shares by incorporation of the share premium in a corresponding amount. Proof of the existence of sufficient share premium has been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to reflect the deletion of the nominal value of the shares and the capital increase, which will forthwith read as follows:

« **Art. 5. Capital. first paragraph.** The issued capital of the Company is set at three billion seven hundred thirty-six million three hundred fifty thousand four hundred three dollars of the United States (USD 3,736,350,403.-) divided into twenty-five thousand five (25,005) shares without nominal value, all of which are fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 7,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril,

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Thomson International S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de quatre cent quatre-vingt-dix-sept millions cent un mille quatre cent soixante-quatre virgule deux cinq Livres Sterling (GBP 497.101.464,25) dont le siège social est au 7, boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-79.011 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par

demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 29 avril 2008 à Luxembourg.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Thomorg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de vingt cinq mille cinq dollars des États-Unis d'Amérique (USD 25.005,-) dont le siège social est au 7, boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Decker en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C sous le numéro 535 du 4 mars 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135.917. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par le notaire soussigné, en date du 7 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 532 du 3 mars 2008 (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Suppression de toute référence à la valeur nominale des parts sociales.

2 Augmentation du capital social d'un montant de trois milliards sept cent trente-six millions trois cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit dollars des États-Unis d'Amérique (USD 3,736,325,398.-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de vingt cinq mille cinq dollars des États-Unis d'Amérique (USD 25.005,-) à un montant de trois milliards sept cent trente-six millions trois cent cinquante mille quatre cent trois dollars des États-Unis d'Amérique (USD 3.736.350.403,-) par augmentation de la valeur de toutes les parts sociales par incorporation au capital d'une partie de la prime d'émission pour un montant correspondant.

3 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de refléter la suppression de la valeur nominale des parts sociales et l'augmentation de capital proposée.

4 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de supprimer toute référence à la valeur nominale des parts sociales.

Seconde résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de trois milliards sept cent trente-six millions trois cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-huit dollars des États-Unis d'Amérique (USD 3,736,325,398.-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de vingt cinq mille cinq dollars des Etats unis d'Amérique (USD 25.005,-) à un montant de trois milliards sept cent trente-six millions trois cent cinquante mille quatre cent trois dollars des États-Unis d'Amérique (USD 3.736.350.403,-) par augmentation de la valeur de toutes les parts sociales, par incorporation au capital de la prime d'émission pour un montant correspondant.

La preuve de l'existence d'une prime d'émission suffisante a été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de refléter la suppression de la valeur nominale des parts sociales et l'augmentation de capital ci-dessus, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social. premier alinea. Le capital souscrit de la Société est fixé à trois milliards sept cent trente-six millions trois cent cinquante mille quatre cent trois dollars des États-Unis d'Amérique (USD 3.736.350.403,-) divisé en vingt-cinq mille cinq (25.005) parts sociales sans valeur nominale, celles-ci étant entièrement libérées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 7.500,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. LOESCH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2008, Relation: LAC/2008/18086. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008067511/206/126.

(080075518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Thomorg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.917.

In the year two thousand eight, on the sixth day of May, at 5.15 pm.

Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Thomson International S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with of share capital of four hundred ninety seven million one hundred one thousand four hundred sixty four point two five Pound Sterling (GBP 497,101,464.25), having its registered office at 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of

Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-79.011 (the "Shareholder"),

hereby represented by M^e Tom LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 6 May 2008,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Thomorg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of three billion seven hundred thirty six million three hundred fifty thousand four hundred three dollars of the United States (USD 3,736,350,403.-), whose registered office is at 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Decker of December 21, 2007, published in the Mémorial C number 535 of March 4, 2008 and registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B - 135.917. The articles of association of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Paul Decker, prenamed, of 29 April 2008, not yet published in the Mémorial C (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To reduce the share capital of the Company by an amount of four hundred eighty one million three hundred seventy eight thousand nine hundred twenty three United States dollars (USD 481,378,923.-) from its current amount of three billion seven hundred thirty-six million three hundred fifty thousand four hundred three United States dollars (USD 3,736,350,403.-) to three billion two hundred fifty four million nine hundred seventy one thousand four hundred eighty United States dollars (USD 3,254,971,480.-) by way of reduction of the value of each share in issue by reimbursement on each share in issue of a corresponding amount.

2 To set the capital of the Company at three billion two hundred fifty four million nine hundred seventy one thousand four hundred eighty United States dollars (USD 3,254,971,480.-) represented by twenty five thousand five (25,005) shares without nominal value.

3 To amend the first paragraph of article 5, of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the proposed capital reduction.

4 To confer all and any powers to the board of managers in order to implement the capital reduction.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder RESOLVED to reduce the share capital of the Company by an amount of four hundred eighty one million three hundred seventy eight thousand nine hundred twenty three United States dollars (USD 481,378,923.-) from its current amount of three billion seven hundred thirty-six million three hundred fifty thousand four hundred three United States dollars (USD 3,736,350,403.-) to three billion two hundred fifty four million nine hundred seventy one thousand four hundred eighty United States dollars (USD 3,254,971,480.-) by way of reduction of the value of each share in issue by reimbursement on each share in issue of a corresponding amount.

Second resolution

The Shareholder RESOLVED to set the capital of the Company at three billion two hundred fifty four million nine hundred seventy one thousand four hundred eighty United States dollars (USD 3,254,971,480.-) represented by twenty five thousand five (25,005) shares without nominal value.

Third resolution

The Shareholder RESOLVED to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above capital reduction which will forthwith read as follows:

Art. 5. Capital. (first paragraph). The issued capital of the Company is set at three billion two hundred fifty four million nine hundred seventy one thousand four hundred eighty United States dollars (USD 3,254,971,480.-) divided into twenty five thousand five (25,005) shares without nominal value all of which are fully paid up.»

Fourth resolution

The Shareholder RESOLVED to confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above resolutions.

The board of managers is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the shareholders, to fix the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 2,250.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six mai, à 17.15 heures.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Thomson International S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de quatre cent quatre vingt dix sept millions cent un mille quatre cent soixante quatre virgule deux cinq Livres Sterling (GBP 497.101.464,25) dont le siège social est au 7, boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B- 79.011 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Tom LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 6 mai 2008.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Thomorg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de trois milliards sept cent trente-six millions trois cent cinquante mille quatre cent trois dollars des États-Unis d'Amérique (USD 3.736.350.403,-) dont le siège social est au 7, boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Decker en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C sous le numéro 535 du 4 mars 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B- 135.917. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par le notaire soussigné, par un acte en date du 29 avril 2008, non encore publié au Mémorial C (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de quatre cent quatre vingt un millions trois cent soixante dix huit mille neuf cent vingt trois dollars des États-Unis d'Amérique (USD 481.378.923,-) de son montant actuel de trois milliards sept cent trente-six millions trois cent cinquante mille quatre cent trois dollars des États-Unis (USD 3.736.350.403,-) à un montant de trois milliards deux cent cinquante quatre millions neuf cent soixante et onze mille quatre cent quatre vingt dollars des États-Unis d'Amérique (USD 3.254.971.480,-) par réduction de la valeur de chaque part sociale émise par remboursement sur chaque part sociale émise d'un montant correspondant.

2. Fixer le capital de la Société à un montant de trois milliards deux cent cinquante quatre millions neuf cent soixante et onze mille quatre cent quatre vingt dollars des États-Unis d'Amérique (USD 3.254.971.480,-) représenté par vingt cinq mille cinq (25.005) parts sociales sans valeur nominale

3. Modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital proposée.

4. Conférer tous pouvoirs au conseil de gérance pour la mise en oeuvre de la réduction de capital.

5. Divers

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé A DÉCIDÉ de réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de quatre cent quatre vingt un millions trois cent soixante dix huit mille neuf cent vingt trois dollars des États-Unis d'Amérique (USD 481.378.923,-) de son montant actuel de trois milliards sept cent trente-six millions trois cent cinquante mille quatre cent trois dollars des États-Unis (USD 3.736.350.403,-) à un montant de trois milliards deux cent cinquante quatre millions neuf cent soixante et onze mille quatre cent quatre vingt dollars des États-Unis d'Amérique (USD 3.254.971.480,-) par réduction de la valeur de chaque part sociale émise par remboursement sur chaque part sociale émise d'un montant correspondant.

Deuxième résolution

L'Associé A DÉCIDÉ de fixer le capital de la Société à un montant de trois milliards deux cent cinquante quatre millions neuf cent soixante et onze mille quatre cent quatre vingt dollars des États-Unis d'Amérique (USD 3.254.971.480,-) représenté par vingt cinq mille cinq (25.005) parts sociales sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé A DÉCIDÉ de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital ci-dessus lequel aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital Social. (premier alinéa). Le capital souscrit de la Société est fixé à trois milliards deux cent cinquante quatre millions neuf cent soixante et onze mille quatre cent quatre vingt dollars des États-Unis d'Amérique (USD 3.254.971.480,-) divisé en vingt cinq mille cinq (25.005) parts sociales ayant sans valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Associé A DÉCIDÉ de conférer au conseil de gérance tous pouvoirs pour mettre en oeuvre les décisions ci-dessus.

Le conseil de gérance est notamment autorisé et mandaté à effectuer le remboursement du capital aux associés, à fixer la date et toutes autres modalités de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les décisions prises ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 2.250,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. LOESCH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2008. Relation: LAC/2008/19568. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008067513/206/146.

(080075518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2008.

Wendilo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.521.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 5 mai 2008

1. Le nombre de gérant a été augmenté de un à trois.
2. Monsieur Paul MARX a démissionné de son mandat de gérant.
3. Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.
4. Mademoiselle Nancy BLEUMER, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.
5. Madame Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WENDILO INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008064607/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02778. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

TS Metropolis V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 914.425,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.599.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008065754/242/13.

(080073284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

SPF-Sierra Portugal Real Estate, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.615.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SPF - SIERRA PORTUGAL REAL ESTATE (the "Company"), a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 134.475, incorporated by a deed drawn up by the undersigned notary in Luxembourg, on 3 December 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 154 dated 19 January 2008 (page 7349), and whose articles of incorporation (the "Articles") have been amended further to a deed drawn up by Maître Jean-Joseph Wagner on 14 March 2008, not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting is opened by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appointed as Secretary, Mr Raymond THILL, maître en droit,, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer, Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- The attendance list shows that the entirety of the share capital in the Company, represented by 200,974,517 (two hundred millions nine hundred seventy-four thousand five hundred seventeen) Class A Shares of Limited Shareholder and 1 (one) Class C Share of Unlimited Shareholder having a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known by the shareholders.

III.- All present or represented shareholders of the Company declare to have been duly informed of the holding of the present meeting and of its agenda and decide unanimously to waive all convening notices procedure in relation to this meeting.

IV. - The agenda of the meeting is the following:

1. To create a new class of shares (the "Class B Shares") having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, having the specific features in case of redemption and cancellation as well as the specific distribution rights as determined in the articles of association of the Company amended as set out below.

2. To convert 80,389,807 existing Class A Shares into 80,389,807 Class B Shares.

3. To amend Article 5 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at € 200,974,518.- (two hundred millions nine hundred seventy-four thousand five hundred eighteen Euro), represented by:

- 120,584,710 (one hundred twenty millions five hundred eighty-four thousand seven hundred ten) shares of Limited Shareholder (herein referred to as the "actions de commanditaire" or "Class A Shares");

- 80,389,807 (eighty millions three hundred eighty-nine thousand eight hundred seven) shares of Limited Shareholder (herein referred to as the "actions de commanditaire" or "Class B Shares"); and

- 1 (one) share of Unlimited Shareholder (herein referred to as the "action de commandité" or "Class C Share"); (the Class A Shares together with the Class B Shares and the Class C Share, are referred to as the "Shares"), with a par value of one Euro (€ 1) each."

4. To acknowledge that the 120,584,710 Class A Shares and the 80,389,807 Class B Shares representing together 99.99 % of the issued share capital of the Company have been issued ab initio as redeemable shares pursuant to article 49-8 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law");

5. To acknowledge that any additional Class A Shares and/or Class B Shares to be issued by the Company shall be considered as redeemable shares pursuant to article 49-8 of the 1915 Law;

6. To create an authorised capital and authorisation granted to General Partner to enact the capital increase;

7. To declare that the shareholders have received and acknowledge the content of the special report of the General Partner foreseen by Article 32-3 (5) of the 1915 Law, to waive their preferential rights to subscription with respect to the increase of the issued share capital within the limits of the authorised share capital.

8. To change the corporate object of the Company which shall read as follows:

" 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments exclusively in Portugal whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, an entity shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other entity directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. An entity shall be deemed to control another entity if the controlling entity possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the entity or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other entity, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other instruments convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt or equity instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.5.4 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.5.5 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

9. To insert a new Article 7bis (Restriction on the transferability of the Class A Shares and the Class B Shares) in order to provide for some restriction conditions on the transfer of Class A Shares and Class B Shares;

10. To insert a new Article 7ter dealing with the redemption of the Class A Shares and the Class B Shares;

11. To amend Article 8.2 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

"8.2 The General Partner may be removed only in the case of fraud, a wilful misconduct, a gross negligence or an material breach of the Shareholders Agreement by means of a resolution of Shareholders holding 75% of the votes,

including the Class B Shareholders holding 75% of the votes of the Class B Shares, it being understood that the General Partner's vote will not be required notwithstanding any other provision of these Articles."

12. To amend Article 27.5 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

"27.5 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by the Articles, the General Partner shall propose that cash available for remittance be distributed in accordance with the Shareholders Agreement."

V.- After due and careful deliberation, the following resolutions are adopted unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to create a new class of shares (the "Class B Shares") having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, having specific features in case of redemption and cancellation as well as specific distribution rights.

Second resolution

The Shareholders resolve to convert 80,389,807 existing Class A Shares into 80,389,807 Class B Shares.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at € 200,974,518.- (two hundred millions nine hundred seventy-four thousand five hundred eighteen Euro), represented by:

- 120,584,710 (one hundred twenty millions five hundred eighty-four thousand seven hundred ten) shares of Limited Shareholder (herein referred to as the "actions de commanditaire" or "Class A Shares");

- 80,389,807 (eighty millions three hundred eighty-nine thousand eight hundred seven) shares of Limited Shareholder (herein referred to as the "actions de commanditaire" or "Class B Shares"); and

- 1 (one) share of Unlimited Shareholder (herein referred to as the "action de commandité" or "Class C Share");

(the Class A Shares together with the Class B Shares and the Class C Share, are referred to as the "Shares"), with a par value of one Euro (€ 1) each."

Fourth resolution

The Shareholders acknowledge that the existing 120,584,710 Class A Shares and the 80,389,807 Class B Shares representing together 99.99% of the issued share capital of the Company have been issued ab initio as redeemable shares pursuant to article 49-8 of the 1915 Law.

Fifth resolution

The Shareholders acknowledge that any additional Class A Shares and/or Class B Shares to be issued by the Company shall be considered as redeemable shares pursuant to article 49-8 of the 1915 Law.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to create an un-issued but authorised capital and to amend Article 5 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

"5.3. The total un-issued but authorised capital of the Company is fixed at EUR 72,450,602.- (seventy-two millions four hundred fifty thousand six hundred two Euros) being the amount by which the General Partner is able to increase the issued share capital.

5.4. The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amending the articles of association of the Company.

5.5. Within the limits of the authorised share capital set out under Article 5.3, the share capital may be increased at the initiative of the General Partner, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Shares, it being understood that:

5.5.1. The authorisation will expire five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders dated 27 Mars 2008, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of the general meeting of shareholders;

5.5.2. The General Partner may cancel the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares created pursuant to this article 5.5;

5.5.3. The General Partner is authorised to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized shares capital subject to the limits and conditions set out as follows:

5.5.4 The General Partner is authorised to create and issue up to EUR 72,450,602.- (seventy-two millions four hundred fifty thousand six hundred two Euros) new Class A Shares and/or up to EUR 72,450,602.- (seventy-two millions four hundred fifty thousand six hundred two Euros) new Class B Share to be issued by the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per Share with or without a share premium for a total amount which will not exceed EUR 72,450,602.-

(seventy-two millions four hundred fifty thousand six hundred two Euros) in consideration of contributions in cash and/or in kind. The new Shares shall have the same rights as the existing Shares.

5.5.5. The Shares shall be indivisible, shall be registered shares, and shall be numbered consecutively from one upwards. No share certificates shall be issued.

5.5.6. The General Partner is authorised to do all things necessary to amend Article 5 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to paragraph 5.5 of this Article 5; the General Partner is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Furthermore the General Partner may delegate to any duly authorised managers of the General Partner or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.5.7. This increase of the share capital decided by the General Partner within the limitations of the authorised share capital may be subscribed for, and Shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims in any other way to be determined by the General Partner."

Seventh resolution

In relation to the preceding resolution, the shareholders hereby declare that they have received the special report of the General Partner foreseen by Article 32-3 (5) of the 1915 Law, to waive their preferential subscription rights with respect to the increase of the issued capital within the limits of the authorised share capital.

The shareholders hereby resolve to accept this special report of the General Partner.

Eighth resolution

The Shareholders resolve to change the corporate object of the Company, which shall read as follows:

" 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments exclusively in Portugal whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, an entity shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other entity directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. An entity shall be deemed to control another entity if the controlling entity possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the entity or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other entity, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other instruments convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt or equity instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.5.4 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.5.5 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

Ninth resolution

The Shareholders resolve to add a new Article 7bis (Restriction on the transferability of the Class A Shares and the Class B Shares) in order to provide for some restriction conditions on the transfer of Class A Shares and Class B Shares, which shall read as follows:

" 7bis. Restriction on the transferability of the class A shares and the class B shares.

7.bis.1 Except as provided for in these articles of association and in any shareholder agreement entered into from time to time (the "Shareholders Agreement") (and in particular in case of syndication of the Class A Shares, for which the below provisions should not apply), the Class A Shares and the Class B Shares shall not be sold or transferred by any holders of such class of shares during the Investment Period (as such term may be defined in the Shareholders Agreement) and without the prior consent of the General Partner, which will not be unreasonably withheld.

Each holder of Class A Shares or Class B Shares agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of its Class A Shares or Class B Shares without the prior consent of the General Partner.

Unless otherwise agreed by the General Partner, a sale, an assignment or a transfer must be of all and not less than all the Class A Shares or the Class B Shares held by the Transferor.

7.bis.2 Transfer to a third party: Right of First Offer

(a) The holder of Class A Shares or Class B Shares (the "Selling Shareholder") wishing to sell all of its Class A Shares or its Class B Shares (the "Offered Shares") must give notice of such an intent (the "Transfer Notice") to the General Partner setting out the details of the Offered Shares and a price, which must be in cash only, per Share it wishes to receive (the "Share Price"). The General Partner shall, within five (5) Business Days of receipt of such Transfer Notice, offer the Offered Shares to the other Shareholders in proportion to their respective amounts of Investor Commitment (as such term may be defined in the Shareholders Agreement). The Offered Shares shall be offered at the Share Price and on the same terms and conditions provided for in the Transfer Notice (the "Agreed Terms") and the offer shall be open for acceptance for a period determined by the General Partner which shall not be less than fifteen (15) Business Days nor more than thirty (30) Business Days (including the five (5) Business Days period granted to the General Partner) ("Offer Closing"). In the absence of express acceptance of the offer prior to the Offer Closing, the Shareholders shall be deemed to have refused such offer.

(b) On accepting an offer, each Shareholder shall notify the General Partner of the number of Offered Shares in respect of which it accepts such offer and whether, if not all of the other Shareholders accept the offer, that the Shareholder would be willing to purchase further Offered Shares.

(c) If the first notifications received by the General Partner show that the other Shareholders have not accepted the offer of all the Offered Shares, the General Partner shall inform the Shareholders of the numbers of Offered Shares accepted by each Shareholder and the number of remaining Shares, within five (5) Business Days of receiving the last notification. Each Shareholder shall then notify the General Partner of the number of additional Offered Shares, which it agrees to purchase within five (5) Business Days.

(d) If not all of the Shareholders accept the offer, the Offered Shares shall be sold to those Shareholders, which have indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to point (b) in proportion to their respective Investor Commitment (as such term may be defined in the Shareholders Agreement), if not otherwise agreed among them. If only one Shareholder accepts the offer, all of the Offered Shares may be sold to such Shareholder.

(e) The General Partner shall, no later than the Offer Closing (which may be extended pursuant Article 7.bis.2 (b) above) notify the Selling Shareholder if the other Shareholders have agreed to purchase the Offered Shares. The Selling Shareholder shall sell the Offered Shares to the other Shareholders accordingly. If the other Shareholders decide not to purchase the totality of the Offered Shares or if the offer pursuant to Article 7.bis.2 (a) above is refused or not accepted prior to the Offer Closing, the Selling Shareholder may freely sell them to a bona fide Qualified Investor (as such term may be defined in the Shareholders Agreement), provided that (i) such sale is completed within five (5) months of the Offer Closing and (ii) the sale is executed on the Agreed Terms. The Selling Shareholder shall provide to the General Partner the draft sale and purchase agreement that he is to conclude with the purchaser in order to enable the General Partner to ensure that the above conditions are met.

(f) If the right of first offer is duly exercised, the Selling Shareholder irrevocably undertakes to (i) sell to the other Shareholders, on the Agreed Terms, the Offered Shares within one (1) month of the Offer Closing and (ii) execute any document enabling the sale to be valid and enforceable against the Company and third parties.

7.bis.3 Transfer to Affiliate(s)

A sale and assignment or a transfer by a holder of Class A Shares or Class B Shares (a "Transferor") of its Class A Shares or Class B Shares to one of its Affiliates (individually a "Transferee Affiliate") shall be permitted.

However, in the event that the Transferee Affiliate ceases to be an Affiliate of the Transferor, the Transferee Affiliate shall sell, assign or transfer such Class A Shares or Class B Shares back to the Transferor."

Tenth resolution

The Shareholders resolves to insert a new Article 7ter dealing with the redemption of the Class A Shares or the Class B Shares, which shall read as follows:

" **7.ter. Redemption of the class A shares and the class B shares.** The redemption of the Class A Shares or the Class B Shares shall be made in accordance with these articles of association, the provisions of Luxembourg laws and the Shareholders Agreement. The Company shall redeem the Class A Shares or the Class B Shares at a share price equal to the Fair Market Value of the Redemption Shares (as such term may be defined in the Shareholders Agreement)."

Eleventh resolution

The Shareholders resolves to amend Article 8.2 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

"8.2 The General Partner may be removed only in the case of fraud, a wilful misconduct, a gross negligence or an material breach of The Shareholders Agreement by means of a resolution of Shareholders holding 75% of the votes, including the Class B Shareholders holding 75% of the votes of the Class B Shares, it being understood that the General Partner's vote will not be required notwithstanding any other provision of these Articles."

Twelfth resolution

The Shareholders resolves to amend Article 27.5 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

"27.5 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by the Articles, the General Partner shall propose that cash available for remittance be distributed in accordance with the Shareholders Agreement."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SPF - SIERRA PORTUGAL REAL ESTATE (la "Société"), société en commandite par actions ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, à L-1855 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.615, constituée suivant un acte notarié du notaire soussigné du 4 décembre 2007, dont les statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 154 en date du 19 janvier 2008, dont les statuts ont été modifiés par un acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner du 14 mars 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président requiert du notaire qu'il acte que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 200.974.517 (deux cent million cinq cent soixante-quatorze mille cinq cent dix-sept) Actions de Classe A d'Actionnaire Commanditaire et la 1 (une) Action de Classe C d'Actionnaire Commandité, de EUR 1,- (un euro) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée.

III.- Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à toutes les exigences de convocation et à toutes les formalités. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Créer une nouvelle classe d'actions (les "Actions de Classe B") ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, ayant les caractéristiques spécifiques en cas de rachat et d'annulation ainsi que les droits de distribution spécifiques comme définis dans les statuts de la société comme indiqué ci-dessous;

2. Convertir 80.389.807 Actions de Classe A existantes en 80.389.807 Actions de Classe B.

3. Modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

" 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à € 200.974.518,- (deux cent millions neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent dix-huit Euros) représenté par:

- 120.584.710 (cent vingt millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille sept cent dix) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après les "actions de commanditaires" ou "Actions de Classe A");

- 80.389.807 (quatre-vingt millions trois cent quatre-vingt-neuf mille huit cent sept) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après les "actions de commanditaires" ou "Actions de Classe B");

- 1 (une) action d'Actionnaire Commandité (ci-après l'"action de commandité" ou "Action de Classe C");

(les Actions de Classe A, ensemble avec les Actions de Classe B et les Actions de Classe C, sont reprises ci-après comme les "Actions"), d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-), chacune."

4. Reconnaître que les 120.584.710 Actions de Classe A et les 80.389.807 Actions de Classe B représentant ensemble 99,99 % du capital social émis de la Société ont été émises ab initio comme des actions rachetables selon l'article 49-8 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiées (la "Loi de 1915");

5. Reconnaître que toutes les Actions de Classe A et les Actions de Classe B additionnelles qui seront émises par la Société devront être considérées comme rachetables selon l'article 49-8 de la Loi de 1915;

6. Créer un capital autorisé et autoriser le Gérant Commandité à acter l'augmentation de capital;

7. Déclarer que les actionnaires ont reçu et prennent connaissance du contenu du rapport spécial du Gérant Commandité prévu par l'Article 32-3 (5) de la Loi de 1915, lever les droits de souscription préférentielle en relation avec l'augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé.

8. Changer l'objet social de la Société qui se lira comme suit:

" 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans d'autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie, entre autre de souscription, ou d'acquisition de tous titres et droits à travers, de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers exclusivement au Portugal, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une entité sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre entité, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou guardian ou autre fiduciaire. Une entité sera considérée comme contrôlant une autre entité si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de l'entité ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre entité, que ce soit au moyen de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette ou de capital, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les termes qui pourraient être jugés appropriés;

3.5.3 entrer dans toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats d'échange (swap) en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.5.4 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

3.5.5 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci."

9. Insérer un nouvel Article 7bis (Restriction au transfert des Actions de Classe A et des Actions de Classe B) afin d'intégrer des conditions de restriction concernant le transfert des Actions de Classe A et des Actions de Classe B;

10. Insérer un nouvel Article 7ter traitant du rachat des Actions de Classe A et des Actions de Classe B;

11. Modifier l'Article 8.2 des statuts de la Société, qui se lira comme suit:

"8.2 Le Gérant Commandité peut être révoqué uniquement en cas de fraude, faute lourde, mauvaise conduite ou violation du Pacte d'Actionnaire par une résolution des Actionnaires titulaires de 75% des votes, comprenant les Actionnaires de Classe B détenant 75% des votes des Actions de Classe B, étant entendu que le vote du Gérant Commandité n'est pas requis nonobstant de toutes autres dispositions des ses Statuts."

12. Modifier l'Article 27.5 des statuts de la Société, qui se lira comme suit:

"27.5 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour être distribués et où la Loi et les Statuts l'autorisent, le Gérant Commandité pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués conformément au Pacte d'Actionnaires."

V. Après délibération, les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires décident de créer une nouvelle classe d'actions (les "Actions de Classe B") ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, ayant des caractéristiques spécifiques en cas de rachat et d'annulation ainsi que des droits de distribution spécifiques.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de convertir 80.389.807 Actions de Classe A existantes en 80.389.807 Actions de Classe B.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

" 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à € 200.974.518,- (deux cent millions neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent dix-huit Euros) représenté par:

- 120.584.710 (cent vingt millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille sept cent dix) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après les "actions de commanditaires" ou "Actions de Classe A");
- 80.389.807 (quatre-vingt millions trois cent quatre-vingt-neuf mille huit cent sept) actions d'Actionnaire Commanditaire (ci-après les "actions de commanditaires" ou "Actions de Classe B");
- 1 (une) action d'Actionnaire Commandité (ci-après l'"action de commandité" ou "Action de Classe C");

(les Actions de Classe A, ensemble avec les Actions de Classe B et les Actions de Classe C, sont reprises ci-après comme les "Actions"), d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-), chacune."

Quatrième résolution

Les Actionnaires reconnaissent que les 120.584.710 Actions de Classe A et les 80.389.807 Actions de Classe B représentant ensemble 99,99 % du capital social émis de la Société ont été émises ab initio comme des actions rachetables selon l'article 49-8 de la Loi de 1915.

Cinquième résolution

Les Actionnaires reconnaissent que toutes les Actions de Classe A et/ou les Actions de Classe B qui seront émises par la Société devront être considérées comme rachetables selon l'article 49-8 de la Loi de 1915.

Sixième résolution

Les Actionnaires décident de créer un capital autorisé mais non émis et de modifier l'Article 5 des statuts de la Société, qui se lira comme suit:

"5.3. Le capital de la Société non-émis mais autorisé est fixé à EUR 72.450.602,- (soixante-douze millions quatre cent cinquante mille six cent deux Euro) ce montant étant celui avec lequel le Gérant Commandité peut augmenter le capital social émis.

5.4. Le capital de la Société autorisé et émis peut être augmenté ou réduit par des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires adoptées de la même manière que pour la modification des Statuts.

5.5. Dans les limites du capital social autorisé fixé à l'Article 5.3, le capital social peut être augmenté à l'initiative du Gérant Commandité, avec ou sans émission d'une prime d'émission, en accord avec les conditions générales décrites ci-dessous par la création et l'émission de nouvelles Actions, sachant que:

5.5.1. L'autorisation expirera 5 ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 27 mars 2008, mais qu'à la fin de cette période une nouvelle période d'autorisation pourra être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires;

5.5.2. Le Gérant Commandité peut supprimer le droit de souscription privilégié des actionnaires existants aux nouvelles Actions créées en vertu de cet article 5.5;

5.5.3. Le Gérant Commandité est autorisé à augmenter, de temps en temps, le capital social émis dans les limites du capital social autorisé soumis aux limites et conditions suivantes:

5.5.4. Le Gérant Commandité a le droit de créer et d'émettre jusqu'à 72.450.602 (soixante-douze millions quatre cent cinquante mille six cent deux) de nouvelles Actions de Classe A et/ou jusqu'à 72.450.602 (soixante-douze millions quatre cent cinquante mille six cent deux) de nouvelles Actions de Classe B à émettre par la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) par action avec ou sans prime d'émission pour un montant qui ne pourra excéder EUR 72.450.602,- (soixante-douze millions quatre cent cinquante mille six cent deux Euro) en contrepartie de contributions en numéraire et/ou en nature. Les nouvelles Actions auront les mêmes droits que les Actions existantes.

5.5.5. les Actions doivent être indivisibles, nominatives et numérotées à partir de un. Il n'y aura pas d'émission de certificats d'actions.

5.5.6. Le Gérant Commandité est autorisé à mener toute action nécessaire pour modifier l'Article 5 pour enregistrer la modification du capital social suite à une augmentation en vertu du paragraphe 5.5 de cet Article 5; le Gérant Commandité a le pouvoir de prendre ou d'autoriser les actions nécessaires pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi. De plus, le Gérant Commandité peut déléguer à tout gérant du Gérant Commandité dûment autorisé ou à membre de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, les devoirs d'accepter la souscription et de recevoir le paiement pour les Actions représentant une partie ou l'ensemble du montant de la somme augmentée du capital.

5.5.7 Cette augmentation du capital social décidée par le Gérant Commandité dans les limites du capital social autorisé peut être souscrite pour, et les Actions peuvent être émises avec, ou sans l'émission d'une prime d'émission, et payée par un apport en numéraire ou en nature ou par l'incorporation de dettes de toute autre manière déterminée par le Gérant Commandité."

Septième résolution

En relation avec la résolution précédente, les Actionnaires déclarent avoir reçu le rapport spécial du Gérant Commandité prévu par l'Article 32-3 (5) de la Loi de 1915, de lever leurs droits de souscription préférentielle en relation avec l'augmentation du capital émis dans les limites du capital social autorisé.

Les Actionnaires décident dès lors d'accepter ce rapport spécial du Gérant Commandité.

Huitième résolution

Les Actionnaires décident de Changer l'objet social de la Société qui se lira comme suit:

" 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans d'autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie, entre autre de souscription, ou d'acquisition de tous titres et droits à travers, de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers exclusivement au Portugal, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une entité sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre entité, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou guardian ou autre fiduciaire. Une entité sera considérée comme contrôlant une autre entité si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de l'entité ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre entité, que ce soit au moyen de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette ou de capital, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les termes qui pourraient être jugés appropriés;

3.5.3 entrer dans toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats d'échange (swap) en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.5.4 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

3.5.6 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci."

Neuvième résolution

Les Actionnaires décident d'ajouter un nouvel Article 7bis (Restriction à la cession des Actions de Classe A et des Actions de Classe B) afin d'intégrer des conditions de restriction concernant la cession des Actions de Classe A ou des Actions de Classe B, qui se lira comme suit:

" 7bis. Restriction à la cession des actions de classe A et des actions de classe B.

7bis.1 Excepté ce qui est prévu dans les présents Statuts ou dans tout pacte d'actionnaire conclu de temps à autres (le "Pacte d'Actionnaires") (et en articuler en cas de syndication des Actions de Classe A, pour lesquelles les dispositions ci-dessous ne devraient pas s'appliquer), les Actions de Classe A et les Actions de Classe B ne pourront être vendues ou cédées par aucun détenteur de cette classe d'actions pendant la Période d'Investissement (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaires) et sans le consentement préalable du Gérant Commandité, qui ne pourra pas déraisonnablement être retenu.

Chaque détenteur des Actions de Classe A ou des Actions de Classe B consent qu'il ne gagera ou n'allouera pas de sûreté sur ses Actions de Classe de Classe A ou ses Actions de Classe B sans le consentement préalable du Gérant Commandité.

A moins que consenti autrement par le Gérant Commandité, une vente, une cession ou un transfert doit concerner toutes et non moins que toutes les Actions de Classe A ou les Actions de Classe B détenues par le Cédant.

7bis.2 Cession à une tierce partie: Droit de Première Offre

(a) Le détenteur d'Actions de Classe A ou d'Actions de Classe B (l' "Actionnaire Vendeur") désirant vendre toutes ses Actions de Classe A ou ses Actions Classe B (les "Actions Proposées") doit notifier d'une telle intention (la "Notification de Cession") au Gérant Commandité exposant les détails des Actions Proposées et un prix, uniquement en numéraire, par Action qu'il veut recevoir (le "Prix de l'Action"). Le Gérant Commandité pourra, dans les cinq (5) jours ouvrables à la réception de cette Notification de Cession, offrir les Actions Proposées aux autres Actionnaires en proportion du montant respectif de leur Engagement d'Investisseur (tel que ce terme est défini dans le Pacte d'Actionnaire). Les Actions Proposées devront être offertes au Prix de l'Action et aux mêmes termes et conditions que celles contenues dans la Notice de Cession (les "Conditions Consenties") et l'offre peut être ouverte à acceptation pendant une période déterminée par le Gérant Commandité qui ne pourra être inférieure à quinze (15) jour ouvrables ni excéder trente (30) jours ouvrables (en ce compris les cinq (5) jours ouvrables accordés au Gérant Commandité) ("Clôture de l'Offre"). En l'absence d'acceptation expresse de l'offre avant la Clôture de l'Offre, les Actionnaires seront réputés avoir refusés cette offre.

(b) En acceptant une offre, chaque Actionnaire devra notifier au Gérant Commandité le nombre d'Actions Proposées pour lesquelles il accepte cette offre et dans quelle mesure il voudra poursuivre l'achat des Actions Proposées si les autres Actionnaires n'acceptent pas l'offre.

(c) Si les premières notifications reçues par le Gérant Commandité démontrent que les autres Actionnaires n'ont pas accepté l'offre de toutes les Actions Proposées, le Gérant Commandité devra informer les Actionnaires du nombre d'Actions Proposées acceptées par chaque Actionnaire et le nombre d'Actions restantes, dans les cinq (5) jours ouvrables à la réception de la dernière notification. Chaque Actionnaire devra alors notifier au Gérant Commandité le nombre d'Actions Proposées supplémentaires qu'il accepte d'acheter dans les cinq (5) jours ouvrables.

(d) Sauf s'ils en ont convenu autrement, si aucun des Actionnaires n'accepte l'offre, les Actions Proposées seront vendues aux Actionnaires qui auront indiqué leur désir d'acheter des Actions Proposées conformément au point (b) en proportion de leur Engagement d'Investisseur respectif (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaire). Si un seul Actionnaire accepte l'offre, toutes les Actions Proposées seront vendues à cet Actionnaire.

(e) Le Gérant Commandité devra, au plus tard à la Clôture de l'Offre (qui pourra être étendue conformément à l'article 7.bis.2 (b) ci-dessus) notifier à l'Actionnaire Vendeur si les autres Actionnaires ont consentis à acheter les Actions Proposées. L'Actionnaire Vendeur devra en conséquence vendre les Actions Proposées aux autres Actionnaires. Si les autres Actionnaires décident de ne pas acheter la totalité des Actions Proposées ou si l'offre conformément à l'Article 7.bis.2 (a) ci-dessus est refusée ou n'est pas acceptée avant la Clôture de l'Offre, l'Actionnaire Vendeur peut librement vendre à un Investisseur Qualifié bona fide (tel que ce terme est défini dans le Pacte d'Actionnaires), à condition que (i) une telle vente soit définitive endéans les (5) mois à compter de la Clôture de l'Offre et (ii) la vente soit conclue selon les Conditions Consenties. L'Actionnaire Vendeur devra fournir au Gérant Commandité le projet de contrat de vente et d'achat devant être conclu avec l'acheteur afin de permettre au Gérant Commandité de s'assurer que les conditions sus-mentionnées sont remplies.

(f) Si le droit de première offre est dûment exercé, l'Actionnaire Vendeur s'engage irrévocablement à (i) vendre aux autres Actionnaires, aux Conditions Consenties, les Actions Proposées endéans le délai de (1) mois à la Clôture de l'Offre et (ii) à exécuter tous les documents permettant à la vente d'être valide et exécutoire à l'encontre de la Société et les parties tierces.

7.bis.3 La Cession à un/des Affilié(s)

Une vente et une cession ou un transfert par un détenteur d'Actions de Classe A ou d'Actions de Classe B (un "Cédant") de ses Actions de Classe A ou ses Actions de Classe B à un de ses Affiliés (chacun un "Affilié Cessionnaire") sera permis.

Cependant, dans le cas où l'Affilié Cessionnaire cesse d'être un Affilié du Cédant, l'Affilié Cessionnaire devra vendre, céder ou transférer de telles Actions de Classe A ou Actions de Classe B au Cédant."

Dixième résolution

Les Actionnaires décident d'insérer un nouvel Article 7ter en rapport avec le rachat des Actions de Classe A ou des Actions de Classe B, qui se lira comme suit:

"7.ter. Rachat des actions de classe A et des actions de classe B.

Le rachat des Actions de Classe A ou des Actions de Classe B sera réalisé en conformité avec ces statuts, la loi luxembourgeoise ainsi que le Pacte d'Actionnaire. La Société devra racheter les Actions de Classe A ou les Actions de Classe B à un prix égal à la valeur du marché de la Vente des Actions (tel que défini dans le Pacte d'Actionnaire)."

Onzième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'Article 8.2 des statuts de la Société, qui se lira comme suit:

"8.2 Le Gérant Commandité peut être révoqué uniquement en cas de fraude, faute lourde, mauvaise conduite ou violation du Pacte d'Actionnaire par une résolution des Actionnaires titulaires de 75% des votes, comprenant les Actionnaires de Classe B détenant 75% des votes des Actions de Classe B, étant entendu que le vote du Gérant Commandité n'est pas requis nonobstant de toutes autres dispositions des ses Statuts."

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'Article 27.5 des statuts de la Société, qui se lira comme suit:

"27.5 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour être distribués et où la Loi et les Statuts l'autorisent, le Gérant Commandité pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués conformément au Pacte d'Actionnaires."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, LAC/2008/13737. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008064830/5770/619.

(080072757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

CBL, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 18, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 120.585.

L'an deux mille huit, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

à Foetz, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "CBL" (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 18, rue du Commerce, L-3895 Foetz, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 13 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2182 du 22 novembre 2006.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 120 585.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné, à la date du 26 septembre 2007, lequel acte fut publié au Mémorial, le 17 novembre 2007, sous le numéro 2638 et page 126618.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick DUBOIS, contrôleur de gestion, avec adresse professionnelle à Bruxelles.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Carlos DE OLIVEIRA, comptable, avec adresse professionnelle à Foetz.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank LIVOIR, comptable, avec adresse professionnelle à Foetz.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- D'ajouter dans l'objet social de la Société, la possibilité de pouvoir encore exécuter tous travaux à base de plâtres et enduits, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

2.- De modifier en conséquence l'article quatre (4) des statuts de la Société, afin de refléter cette ajoute à son objet social.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'objet social de la Société afin que cette dernière puisse encore effectuer tous travaux à base de plâtres et enduits, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Deuxième résolution

Afin de refléter cette ajoute à son objet social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article QUATRE (4) des statuts de la Société, de sorte que le contenu de l'intégralité de cet article est reproduit ci-après comme suit:

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise générale de tous travaux publics et privés, de génie civil et de construction généralement quelconques et tous travaux connexes, démolitions, terrassements, fondations suivant tous procédés, travaux d'art, maçonneries, tous travaux en béton en masse ou armé, tous accessoires de la construction en béton armé ou en autres produits, travaux d'assèchement, travaux maritimes, travaux hydrauliques, rénovations et parachèvement d'immeubles; distribution d'eau, et la pose de canalisation diverses, les travaux de pose de canalisations destinées au transport d'eau, de gaz, de produits liquides ou gazeux, signalisation de non électrique des voies de communication, dispositifs de sécurité, clôtures et écrans de tout type non électrique, la pose en tranchées de câbles électriques d'énergie et de télécommunication sans connexion; isolation acoustique ou thermique, cloisons légères, faux plafonds et faux planchers préfabriqués ou non; tous travaux à base de plâtres et enduits, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; le ravalement et remise en état de façades par grattage, sablage, projection hydropneumatique, projection de vapeur, lavage aux agents chimiques, ainsi que les travaux de protection par produits d'imprégnation; la restauration de monuments, les travaux d'assainissement, de conservation ou de remise en l'état originel des bâtiments et sites historique, protégé ou non, de bâtiments historiques et de constructions appartenant au patrimoine artistique ainsi que tous les travaux nécessitant des techniques anciennes de constructions monumentales ou artisanales, ou l'emploi et matériaux antiques; les installations de tuyauteries, toutes installations de tuyauteries industrielles propres aux installations hydro-mécaniques, les équipements de stations de pompes et turbinages destinées aux ouvrages d'art ou industriels, tels que les centrales hydro-électriques, les installations permanentes de rabattements de nappes aquifères ou de l'eau de ruissellement; les installations pour traitements des immondices, les marchés complexes portant sur la réalisation des installations de traitement d'immondices et comprenant à la fois le génie civil, le bâtiment et les équipements; les installations d'épuration d'eau, les marchés complexes portant sur la réalisation des stations d'épuration et de potabilisation de l'eau et comprenant à la fois le génie civil, le bâtiment et les équipements, ainsi que l'achat et vente de tout matériel et tous matériaux ou approvisionnements se rattachant par leur nature ou leur destination directe ou indirecte à l'une ou l'autre branche de l'objet social.

La société pourra notamment prendre, acquérir, exploiter ou concéder tous brevets, licences, marques de fabrique ou procédés de fabrication relatifs à son objet, s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de cession, de participation de souscription ou par tout autre moyen dans toutes sociétés existantes ou à créer, entreprises ou opérations industrielles ou commerciales ayant, en tout ou partie, un objet similaire au sien ou susceptible d'en favoriser le développement.

La société pourra encore effectuer tous les actes, toutes les transactions, entreprises ou opérations mobilières ou immobilières, civiles, industrielles, financières ou commerciales qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'une ou l'autre branche de son objet, ou qui seraient de nature à faciliter, favoriser et développer son industrie ou son commerce."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Foetz, au siège de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. DUBOIS, C. DE OLIVEIRA, F. LIVOIR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 avril 2008. Relation: EAC/2008/5509. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): FISCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 06 MAI 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008064853/239/91.

(080072469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Patron Dieter II S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.583.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of April.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Patron Dieter Holding Sàrl, a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

here represented by Mr Michael Vandeloise, private employee, with professional address in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

acting as member of the board of management of Patron Dieter Holding Sàrl, prenamed, empowered to bind the company by its sole signature,

being the sole shareholder of "Patron Dieter II S.à r.l.", a company organised and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe (the "Company").

The Company Patron Dieter II S.à r.l. has been incorporated and organised under the laws of Luxembourg pursuant to a notarial deed of February 2, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 741 of April 28, 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of the 21st of February 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 819 of April 3, 2008.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolution:

Resolution

By resolution of the 21st of February 2008, the shareholder resolved to change the fiscal year of the Company so that it starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

The shareholder hereby resolves that the fiscal year which started on February 2, 2007 has ended on December 31st 2007 and the following fiscal year has started on January 1st, 2008 and will end on December 31st, 2008.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the German version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundacht, den neunundzwanzigsten April.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Patron Dieter Holding Sàrl, eine Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg hier vertreten durch Herrn Michael Vandeloise, Privatbeamter, mit berufsmäßiger Anschrift in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

handelnd als Mitglied der Geschäftsführung der Patron Dieter Holding Sàrl, mit der Befugnis die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten,

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der "Patron Dieter II S.à r.l.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe ("die Gesellschaft").

Die Gesellschaft Patron Dieter II S.à r.l. wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 2. Februar 2007 veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 741 vom 28. April 2007. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 21. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 819 vom 3. April 2008.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital vertretend, hat die folgenden Beschluss getroffen:

Beschluss

Gemäss Beschluss vom 21. Februar 2008, hat der Gesellschafter beschlossen das Geschäftsjahr der Gesellschaft abzuändern, sodass es fortan am 1. Januar beginnt und am 31. Dezember endet.

Hiermit beschliesst der Gesellschafter, dass das Geschäftsjahr welches am 2. Februar 2007 begonnen hat am 31. Dezember 2007 endete. Das darauffolgende Geschäftsjahr hat somit am 1. Januar 2008 begonnen und endet am 31. Dezember 2008.

Erklärung

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich ist.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. VANDELOISE und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mai 2008. Relation: LAC/2008/18288. - Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 16. Mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008064860/242/70.

(080072445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Lumico S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 138.491.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Kone Invest AB, a public limited liability company, with corporate seat in 164 96 Kista and business address at Bagarbyvägen 61, Sollentuna, 164 96 Kista, Sweden registered with the trade register of Sweden under number 556332 - 9415, here represented by Claire-Marie Darnand, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Helsinki, on April 21, 2008.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Lumico S.à.r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Livange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with no par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of class A managers and class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one class A manager and one class B manager is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one class A manager and one class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Res-

olutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and payment

Kone Invest AB, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with no par value, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr Didier Moreaux, director, born on October 15, 1977 in Antwerpen, Belgium, with address at Jan Blockxstraat 28, B-1028 Antwerpen, Belgium.
2. The following person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr Pascal Neuwert, engineer, born on April 4, 1972 in Sion, Switzerland, with address at 2, rue de la forêt, L-3354 Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at Route de Bettembourg, Zone Industrielle, L-3378 Livange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinquième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Kone Invest AB, une société anonyme, ayant son siège social au 164 96 Kista et son adresse professionnelle à Bagarbyvägen 61, Sollentuna, 164 96 Kista, Suède immatriculée au registre de commerce de Suède sous le numéro 556332 - 9415,

ici représentée par Claire-Marie Darnand, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Helsinki, le 21 avril 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - siège social - objet- durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Lumico S.à.r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Livange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit

du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants peuvent être associés ou non.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé de gérants de classe A et de gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) si le nombre d'associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq.

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les résolutions sont adoptées à l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés endéans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le premier mardi du mois de juin à 15 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant et les réviseurs d'entreprises et fixent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et les réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividende peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par les associés endéans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Kone Invest AB, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.800.- (mille huit cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Didier Moreaux, né le 15 octobre 1977 à Anvers, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Jan Blockxstraat 28, B-1028 Anvers, Belgique.

2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Pascal Neuwert, ingénieur, né le 4 avril 1972 à Sion, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 2, rue de la forêt, L-3354 Leudelage, Grand-Duché of Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi à Route de Bettembourg, Zone Industrielle, L-3378 Livange, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C.-M. DARNAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008, Relation: LAC/2008/17825. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008065067/242/503.

(080072596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Kenmore European Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.646.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008065782/239/12.

(080073524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

Fair Partners S.à r.l. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 135.513.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008065784/5770/12.

(080073579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

Groupe Electa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 138.463.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE HUIT, LE SEIZE AVRIL

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) "UBI Banca International S.A.", avec siège social à Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B numéro 61.018, ici représentée par Mr Massimo LONGONI, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration donnée le 16 avril 2008;

2) Monsieur Massimo Longoni, entrepreneur financier, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526, Luxembourg;

La prédite procuration, après avoir été signées NE VARIETUR par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présents une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de Groupe Electa S.A..

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur sous toutes formes d'assistance financière, commercial et de conseil, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts ou s'y intéresse.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 32.010,- (trente deux mille dix euros), représenté par 3.201 (trois mille deux cent une) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euro) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euro), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 16 avril 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ou encore par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligatoires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission, de conversion et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Emprunts obligataires

Art. 7. Le conseil d'administration peut décider l'émission d'emprunts obligataires sous forme d'obligations nominatives, au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission, et de remboursement, les conditions de conversion et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 9. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 11. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 14. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 15. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 18. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 19. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 20. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 22. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le quatrième vendredi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se réunira le quatrième vendredi du mois de juin 2009 à 15.00 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

UBI Banca International S.A. pré qualifiée trois mille deux cent actions	3.200
Massimo Longoni une action	1
total trois mille deux cent une actions	3.201

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par deux versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 32.010,- (trente deux mille dix euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.600.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré qualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 4 (quatre).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Massimo Longoni, entrepreneur financier, administrateur de sociétés, né le 06 décembre 1970 à Como (Italie), marié, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L.2526, Luxembourg
 - Monsieur Simone Strocchi, entrepreneur financier, administrateur de sociétés, né le 10 juin 1968 à Milano (Italie), marié, résidant professionnellement à Milan, via della Posta, 8, I.20123, Italie
 - Monsieur Alex Schmitt, avocat à la cour, né le 24 mars 1953 à Luxembourg, résidant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L.2661 Luxembourg
 - Madame Josiane Weiler, employée privée, née le 30 avril 1959 à Luxembourg, demeurant au 11 rue des Champs, L-1323, Luxembourg
 - Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir le quatrième vendredi du mois de juin 2009 à 15.00 heures.
 - Monsieur Massimo Longoni, pre-qualifié, conformément aux prescriptions de l'article 13, il est nommé administrateur délégué de la société, avec pouvoirs individuels pour la gestion ordinaire et extraordinaire de la société.

3. Monsieur Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, réviseur d'entreprises, demeurant au 23, cité Aline Mayrisch à L-7268 Bereldange, est désigné comme commissaire, en charge de la révision des comptes de la société.

- Le mandat du commissaire est fixé à une année terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir le quatrième vendredi du mois de juin 2009 à 15.00 heures.

4. Le siège de la société est fixé à Luxembourg, 73, côte d'Eich, L-1450.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. LONGONI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 25 avril 2008, LAC/2008/17324. — Reçu cent soixante Euros et cinq Cents (EUR 160,05.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008064377/208/230.

(080071804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

GARAGE ROSI Sandro & FILS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 42, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 53.504.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GARAGE ROSI SANDRO ET FILS

42, rue de la Libération, L-3850 Schifflange

Signature

Référence de publication: 2008063148/2816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03338. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2008.

Eastern Property Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.715.

Les comptes annuels du 18 mai 2006 au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/04/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008064841/553/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08455. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

WRCA (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.459.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 15 mai 2008:

- que Monsieur Daniel Adam, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant B de la société en date du 30 avril 2008;
- que Monsieur Luca Gallinelli, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, accepte les fonctions de nouveau gérant B de la société, à compter du 30 avril 2008;
- Le nouveau gérant a été élu pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Pour WRCA (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008065997/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05861. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080074211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.
